



PRÉFET
DE LA VENDÉE

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SAS BIOLOIE – Modification de l'unité de méthanisation sur le territoire de la commune d'Essarts-en-Bocage

En exécution de l'arrêté préfectoral n°2023-DCPATE-209 du 23 juin 2023 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, il sera procédé sur la commune d'Essarts-en-Bocage une enquête publique portant sur l'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue d'autoriser la SAS BIOLOIE à modifier une unité de méthanisation située sur le territoire de la commune d'Essarts-en-Bocage.

Cette enquête publique se déroulera du **lundi 17 juillet 2023 à 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) au mercredi 16 août 2023 à 17h30 (heure de clôture de l'enquête)**, soit durant 30 jours, dans la commune d'Essarts-en-Bocage.

Le public peut prendre connaissance de ce dossier, contenant notamment une note de présentation non technique de l'étude d'impact et l'avis tacite de l'autorité environnementale, et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie d'Essarts-en-Bocage, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie au public. Le dossier est également consultable gratuitement, en ce lieu, sur un poste informatique mis à la disposition du public pendant ces mêmes horaires et pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Arnold SCHWERTDORFFER général de division de l'armée de terre retraité, est nommé commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à la dite enquête. Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public écrites ou orales en mairie d'Essarts-en-Bocage de la manière suivante :

- le lundi 17 juillet 2023 de 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h00 ;
- le vendredi 28 juillet 2023 de 14h00 à 17h00;
- le mercredi 9 août 2023 de 14h00 à 17h00.
- Le mercredi 16 août 2023 de 14h30 à 17h30 (heure de clôture de l'enquête) ;

Les observations peuvent également être adressées, par écrit, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, mairie d'Essarts-en-Bocage – 51 rue Georges Clemenceau (85 140), ou par courriel, à l'attention expresse du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : enquetepublique.vendee3@orange.fr (en précisant en objet : *Enquête publique – SAS BIOLOIE*).

Les observations émises par voie électronique seront accessibles pendant toute la durée de l'enquête sur le site internet des services de l'État en Vendée (www.vendee.gouv.fr – rubrique *Publications – Enquêtes publiques et consultations du public – Commune d'Essarts-en-Bocage*).

La note de présentation non technique du projet, l'avis tacite de l'autorité environnementale et l'arrêté précité sont consultables sur le site internet des services de l'État en Vendée, ainsi que sur le site internet de la préfecture des deux-Sèvres, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit **du 17 juillet au 16 août 2023 inclus** sur le site internet des services de l'État en Vendée.

Des informations complémentaires sur le dossier de demande d'autorisation peuvent être obtenues auprès de Madame Anne-Laure CHENAL, responsable du service réglementaire et environnement (anne-laure.chenal@totalenergies.com) tel 33 7 78 66 54 70.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en préfecture, en mairie d'Essarts-en-Bocage ainsi que sur le site internet des services de l'État en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet de la Vendée statuera sur la demande d'autorisation environnementale. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est soit une autorisation assortie du respect de prescriptions soit un refus.